

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'Etat

le 29 septembre 2011

CONSEIL DE PARIS

Conseil Municipal

Extrait du registre des délibérations

Séance des 26 et 27 septembre 2011

2011 DAC 386 Subvention (2.000 euros) à l'association Die Donau (17e).

M. Christophe GIRARD, rapporteur.

Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil municipal,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.2511-1 et suivants ;

Vu le projet de délibération en date du 13 septembre 2011 par lequel Monsieur le Maire de Paris sollicite l'octroi d'une subvention à l'association Die Donau, dont le siège social, est 69 rue Laugier (17e) ;

Sur le rapport présenté par M. Christophe GIRARD au nom de la 9e Commission,

Délibère :

Article 1 : Une subvention d'un montant de 2.000 euros est attribuée à l'association Die Donau, dont le siège social, est 69 rue Laugier (17^e) pour l'organisation d'un spectacle en 2011. 2011_03979-36301.

Article 2 : La dépense correspondante, soit 2.000 euros sera imputée sur le budget de la Ville de Paris 2011, nature 6574, rubrique 33, ligne VF 40004 Provision pour subventions de fonctionnement au titre de la culture.